

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/92

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

**Objet : Modification du tableau des effectifs et de l'organigramme : mise à jour à la suite des suppressions et créations de postes**

## **Exposé :**

Le Président expose que depuis la dernière approbation du tableau des effectifs (28 mai 2024), les modifications suivantes sont intervenues :

- la création d'un poste d'attaché pour le poste de chef de projet économie (délibération en date du 9 juillet 2024) ;
- la création d'un poste de technicien (suite à l'obtention de ce concours) pour le poste de coordonnatrice du SPANC (délibération en date du 15 octobre 2024) ;
- la création d'un poste d'agent de maîtrise pour le remplacement en disponibilité au poste de responsable du service prévention et gestion des déchets (délibération en date du 15 octobre 2024) ;
- la création d'un poste d'agent de maîtrise principal pour le remplacement de l'agent en disponibilité au poste de technicien en charge des contrôles d'assainissement non collectif (délibération en date du 15 octobre 2024).
- la suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine (délibération de ce conseil) suite à une non réintégration de l'agent à la fin de sa période de disponibilité pour convenances personnelles ;
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif suite à la mutation de l'agent en poste patrimoine (délibération de ce conseil) ;

À la suite de ces modifications, il est nécessaire de modifier et mettre à jour le tableau des effectifs. La nouvelle version du tableau est présentée.

Le Président présente également à titre d'information l'organigramme de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le comité social territorial, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Normandie, a émis un avis favorable à ces modifications du tableau des effectifs et à la modification de l'organigramme en découlant lors de sa séance du 5 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20241217-D2024-92-DE  
Le 17 décembre 2024 à 11h19/2024

Le Président demande de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs.

**Délibération :**

Vu les délibérations du Conseil Communautaire créant et supprimant les postes concernés ;

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus ;

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne en date 5 décembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver les modifications du tableau des effectifs joint en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **Prend acte** de l'organigramme de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024

Le Président,  
Emmanuel DEXET

